

Règlement tarifaire

Groupes de placement alternatifs



Le présent règlement est une traduction française de la version originale allemande. En cas de contradiction, seule la version allemande fait foi.

Groupes de placement alternatifs

Groupes de placement	Valeur	Commission-d'émission ¹	Commission-de rachat ¹	Commission de performance	Commission de gestion (p.a.) ²
FWI Insurance Linked Strategies	30'177'090	0.00%	0.00%	aucune	1.15%
FWI Prêts aux PME CHF – Catégorie de part Seed	48'824'031	0.00%	0.00%	aucune	0.55%
FWI Insurance Debt Europe Hedged CHF – Seed	112'399'202	0.00%	0.00%	aucune	0.74%

1 Les commissions de souscription et de rachat sont limitées à 2% et sont adaptées aux conditions du marché. Elles sont intégralement créditées à la fortune du groupe de placement.

2 La commission de gestion comprend la gestion de la fortune ainsi que l'administration des groupes de placement. Les éventuels courtages et taxes liés à des transactions ne sont pas compris dans la commission de gestion.

La fondation de placement a en outre droit au remboursement des frais suivants :

1. Taxes annuelles des autorités de surveillance
2. Frais d'impression, de mise en page et de traduction des rapports annuels
3. Publication de prix et de communiqués à l'attention des investisseurs
4. Honoraires de la société d'audit pour les révisions ordinaires des groupes de placement alternatifs et les éventuelles révisions exceptionnelles
5. Taxe à la valeur ajoutée (TVA) éventuelle sur les prestations utilisées
6. Frais éventuels résultant de démarches exceptionnelles et nécessaires, faites dans l'intérêt des investisseurs
7. Droits de garde

Modèle tarifaire FWI basé sur le volume

Le modèle tarifaire FWI basé sur le volume est assorti d'une « commission standard avec rabais ». Les versements ont lieu tous les ans. Les commissions de gestion ou forfaitaires calculées en fonction du volume global des placements chez FWI correspondent aux commissions nettes après déduction du rabais :

Groupe de placement alternatifs	Valeur	Commission forfaitaire par an Fortune de placement totale en CHF :		
		< 5 mio	5 – 20 mio	> 20 mio
FWI Insurance Linked Strategies	30'177'090	1.15%	1.00%	0.95%

Evaluation, émission et rachat auprès

FWI Insurance Linked Strategies

Evaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire du portefeuille est calculée le dernier jour de négoce de chaque mois civil (date de valeur). Elle se fonde sur les liquidités détenues par le groupe de placement ainsi que sur l'évaluation des placements.

Dates d'émission et de rachat

L'émission de droits (date d'émission) se fait le dernier jour de négoce de chaque mois (sauf en août et en septembre) et le rachat de droits (date de rachat) se fait le dernier jour de négoce de chaque semestre (fin juin et fin décembre).

Demande de transaction

La demande de transaction pour une souscription doit parvenir à la FWI au plus tard 10 jours de négoce avant la date d'émission de chaque mois, tandis que la demande de transaction pour un rachat doit parvenir par écrite et moyennant d'un préavis d'au moins 90 jours civils avant la date de rachat. Les avis de souscription et de rachat qui parviennent à la FWI après la date de référence sont automatiquement pris en compte pour la date d'émission ou de rachat suivante.

Procédure (settlement)

Le règlement (settlement) d'une souscription a lieu 4 jours de négoce avant la date d'émission et celui d'un rachat dans les 60 jours civils après la date de rachat pertinente. Sous réserve des exceptions de rachat selon le prospectus. Veuillez trouver de plus amples informations dans le prospectus qui se trouve sur notre site sous « Downloads » dans la rubrique « Groupes de placement alternatifs ».

FWI Prêts aux PME CHF

Evaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire déterminante du portefeuille est la valeur consolidée des actifs détenus dans le portefeuille, moins la somme des passifs consolidés et des provisions consolidées du groupe de placement. La valeur nette d'inventaire du portefeuille est calculée pour le dernier jour de négoce du mois civil (date de valeur). Elle se fonde sur les liquidités détenues par le groupe de placement ainsi que sur l'évaluation des placements.

Date d'émission et de rachat

L'émission de droits (date d'émission) et le rachat de droits (date de rachat) se font le dernier jour de négoce de chaque mois civil.

Demande de transaction

La souscription de droits a lieu dix jours avant la date d'émission de chaque mois. Une résiliation de droits se fait 30 jours avant la date de rachat de chaque mois. Les avis de souscription et de rachat qui parviennent à la FWI après la date de référence sont automatiquement pris en compte pour la date d'émission ou de rachat suivante.

Procédure (settlement)

Le règlement (settlement) d'une souscription a lieu à la date d'émission, le règlement d'un rachat dans les 30 jours civils suivant la date de rachat concernée. Sous réserve des exceptions de rachat selon le prospectus. Veuillez trouver de plus amples informations dans le prospectus qui se trouve sur notre site sous « Downloads » dans la rubrique « Groupes de placement alternatifs ».

FWI Insurance Debt Europe Hedged CHF

Prix d'émission et de rachat

Le prix d'émission des droits correspond à la valeur nette d'inventaire non vérifiée disponible à la date d'émission.

Le prix de rachat des droits correspond à la valeur nette d'inventaire non vérifiée disponible à la date de rachat.

Dates d'émission et de rachat

L'émission de droits (date d'émission) se fait le dernier jour de négoce de chaque mois. Les rachats de droits (date de rachat) se font le dernier jour de négoce de chaque trimestre.

Demande de transaction

La souscription de droit a lieu 10 jours avant la date d'émission de chaque mois. La résiliation de droits se fait 30 jours avant la date de rachat de chaque trimestre. Les avis de souscription et de rachat qui parviennent à la FWI après la date de référence sont automatiquement valables pour la date d'émission ou de rachat suivante.

Procédure (settlement)

Le règlement (settlement) d'une souscription a lieu à la date d'émission, le règlement d'un rachat dans les trois jours suivant le calcul de la VNI à la date de rachat concernée. Sous réserve des exceptions de rachat selon le prospectus. Veuillez trouver de plus amples informations dans le prospectus qui se trouve sur notre site sous « Downloads » dans la rubrique « Groupes de placement alternatifs ».